

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_04-DE
Reçu le 08/10/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – FINANCES – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS DE
MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS FMR-EAJE PSU - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Séance Publique Ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2025
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 24 septembre 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_04-DE
Reçu le 08/10/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

IV – FINANCES – CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS DE
MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS FMR-EAJE PSU - CONVENTION
D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, s’exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l’action sociale et des familles,
Vu le projet de convention d’objectifs et de financement annexé à la présente
délibération,
Vu l’avis favorable de la commission des finances du 16 septembre 2025,

Considérant que la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) contribue au renforcement
des liens familiaux, à l’amélioration de la qualité de vie des familles et de leur
environnement social, au développement et à l’épanouissement de l’enfant,

Considérant que la CAF des Alpes-Maritimes, dans le cadre des missions qui lui sont
dévolues, accompagne et soutient la commune dans le développement et le
fonctionnement de ces structures afin d’en améliorer l’accueil,

Considérant que la commune s’est dotée d’un nouvel logiciel informatique « City
Family » auprès du SICTIAM afin d’uniformiser, de simplifier la gestion administrative
et financière et de faciliter les relations aux familles,

Considérant que l’achat de ce logiciel va permettre d’optimiser le fonctionnement des
services de la crèche municipale, de la restauration scolaire et de l’accueil de loisirs sans
hébergement,

Considérant que l’acquisition du logiciel a été réalisée pour un montant de 15 200 € HT,

Considérant la décision de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
d’accompagner financièrement la commune dans ce projet à hauteur de 3 473 €,

Considérant qu’il convient de conclure avec cette dernière une convention d’objectifs et
de financement intitulé « Fonds de modernisation des établissements ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE,

- APPROUVE la passation et la signature avec la Caisse d’Allocations Familiales des
Alpes-Maritimes de la convention d’objectifs et de financement portant sur le
financement du logiciel « City Family »,

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_04-DE
Reçu le 08/10/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_04-DE
Reçu le 08/10/2025

